

# Réunion publique du Conseil Municipal

## Vendredi 24 Juillet 2020 à 20h30

**Présents** : Messieurs Gilles Bonneau, Aurélien Loizeau, David Pinto, Xavier Rousseau, Mesdames Vanessa Vastz, Milot Marie-Claire, Martine Tuchon, Lydie Gillot-Isquerdo.

**Absents** : Laurent Marty (pouvoir à Lydie Gillot-Isquerdo), Sébastien Boisselier (pouvoir à Gilles Bonneau), Amalric Marot (pouvoir à David Pinto), John Deschamps (pouvoir à Vanessa Vastz), Maud Marquand (pouvoir à Aurélien Loizeau), Maria Vidal-Pereira (pouvoir à Xavier Rousseau), Cyril Villiellm.

**Secrétaire de séance** : Lydie Gillot-Isquerdo

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des présent(e)s.

### **2020-27-01 : Suppression d'un poste d'Adjoint Technique**

Le Maire expose au conseil municipal, qu'un agent communal, Adjoint Technique stagiaire a adressé à la commune, une lettre de démission de son poste, pour convenances personnelles. Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des présent(e)s de supprimer ce poste. Ce poste avait été créé en septembre 2019 afin de recruter un Adjoint Technique pour la cantine scolaire, sur la base de 6h/35<sup>ème</sup> annualisé à 5h/35h.

### **2020-27-02 : Création d'un poste d'Adjoint Technique**

Le maire informe l'assemblée, que, compte tenu de la démission d'un adjoint technique en poste à la cantine scolaire, il convient de remplacer cet agent et de créer un nouveau poste.

Le maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 6 heures par semaine pour occuper un poste à la cantine scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'Adjoint Technique ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents (par 8 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions)

- d'adopter la proposition du Maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 6 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat, le cas échéant.

### **2020-27-03 : Désignation des délégués à la commission communale des Impôts Directs**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE de proposer à la DGFIP d'Auxerre, une liste de délégués pour constituer la commission communale des Impôts Directs. Il s'agit de tous les membres du conseil municipal, ainsi que :

Mrs Berlin Serge, Mugot Frédéric et Mmes Cordier Séverine, Monnier Martine, Savreux Aurélie et Berlin Mathilde.

### **2020-27-04 : Fixation du prix de vente du bois de chauffage**

Le Maire informe le conseil que l'ONF a procédé il y a quelques mois, à la coupe de bois de 165 stères de la parcelle n°12 dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE de proposer à la vente de ces coupes de bois et fixe le prix à 38 € le stère, pris sur place.

Ce tarif tient compte du coût de l'abattage, de la mise en ballots, du débardage et des frais de gestion de l'ONF.

Le conseil DÉCIDE de vendre ce bois exclusivement aux Chapelins dans un premier temps.

### **Questions diverses :**

Le Maire précise au conseil municipal que des commissions créées au sein de la CCYN sont ouvertes aux conseillers municipaux. Il s'agit des commissions :

- Affaires générales, ressources humaines,
- Finances (budgets, fiscalité, prospective, commande publique),
- Vie Sociale : petite enfance, Centre social, insertion, MSAP, CIAS, parentalité,
- Enfance – Jeunesse – Education
- Environnement et développement durable
- Vie économique et aménagement du territoire,
- Affaires culturelles – communication,

Le Maire demande aux conseillers intéressés pour siéger dans une ou plusieurs de ces commissions de l'en informer avant le 15 août 2020.

Le Maire informe également le conseil des aménagements des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie entre le lundi 27 juillet et le samedi 22 août 2020.

Le secrétariat sera ouvert au public pendant cette période tous les lundis, jeudis et samedis de 10h à 12h.

La commune a été sollicitée par ENEDIS afin de changer le compteur électrique actuel de la salle des fêtes contre un compteur Linky. Après en avoir délibéré, le conseil DECIDE de ne pas s'opposer au changement du compteur électrique de la salle des fêtes.

Gilles Bonneau, le Maire informe les conseillers sur l'avancement du dossier concernant le marché qui débutera le vendredi 4 septembre 2020 à 16h30. Il précise qu'une inauguration sera organisée à laquelle seront invitées des personnalités du Sénonais.

David Pinto, Maire-Adjoint aux Affaires Sociales et Scolaires, précise que le Conseil Régional a confirmé la création d'un arrêt de bus au hameau de Hollard pour la prochaine rentrée scolaire et qu'un arrêté a été pris afin d'autoriser le bus scolaire à emprunter la route de Hollard, interdite jusqu'à présent aux véhicules de plus de 7,5 tonnes.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h30

Le Maire, Gilles Bonneau

